

Le Championnat de France des Séries 4

Il est ouvert à tout licencié appartenant aux Séries 4A, 4B, 4C et 4D pour la saison en cours. Il se déroule en deux phases : une phase qualificative puis une finale. Les deux épreuves sont ouvertes à toutes les Séries en open avec attribution de %S1, %S2, %S3, PP4 et points de classement.

Les Champions de France en titre de chaque série et palier sont qualifiés d'office dans la série dans laquelle ils joueront la saison suivante. Ils peuvent cependant s'ils le désirent jouer l'épreuve qualificative qui les concerne.

La phase qualificative directe :

Principalement lors de la journée nationale dénommée « **Qualif. des Séries 4** » (par centres, 3 parties prêtirées en simultané, avec un temps de jeu de 2 minutes 30 par coup), elle qualifie les :

- 160 premiers 4A
- 160 premiers 4B
- 160 premiers 4C
- 120 premiers 4D

Il sera demandé à chaque centre de questionner les candidats à la qualification sur leur intention de participation à la finale. Cette liste sera envoyée au responsable « résultats » de la Fédération, dans un délai de 8 jours (fichier Excel).

Une communication sera faite auprès des président(e)s de Comité et Ligue, sur les joueurs ayant accepté leur participation (8 jours après la date limite de réponse).

Les personnes ayant répondu « non » ne recevront pas de demande de confirmation de leur participation.

Le délai de réponse pour la participation des personnes directement qualifiées sera de **6 semaines à date du jour de la qualification**. Au-delà les non-réponses seront considérées comme négatives.

Le repêchage :

- Par la journée nationale « **Qualif. des Séries 4** », 10 % maximum de chaque catégorie des joueurs qualifiés, soit les :
 - 16 joueurs non qualifiés suivants de 4A
 - 16 joueurs non qualifiés suivants de 4B
 - 16 joueurs non qualifiés suivants de 4C
 - 12 joueurs non qualifiés suivants de 4D
- Par des places comités :

un quota de places qualificatives sera déterminé en fonction des désistements 8 semaines après la date de la journée qualificative.

Les places par comité seront calculées en utilisant une règle de 3 prenant en compte le nombre de places disponibles, le nombre de licenciés S4 par comité au 1^{er} septembre de la saison et le nombre total de joueurs S4 licenciés.

C'est aux comités de décider lors de quelle(s) épreuve(s) ces places seront attribuées : Simultané mondial, Championnat régional, etc.

Sont qualifiables au titre de ce quota tous les joueurs S4 ne figurant pas sur la liste des joueurs qualifiés par la « **Qualif. des Séries 4** », liste publiée à l'issue de cette épreuve.

Le comité établit la liste de ses qualifiés, après s'être assuré auprès d'eux qu'ils se rendront à ce championnat.

Cette liste doit être communiquée à la FFSc dès que possible, et au plus tard un mois avant la date de la finale.

La finale :

Elle se déroule en un seul lieu, en quatre manches (temps de jeu de 2 minutes 30). Les titres de Champion de France 4A, 4B, 4C et 4D seront décernés lors de cette finale, ainsi qu'un titre « tous paliers confondus ».

Les joueurs qualifiés n'ayant pas respecté les délais d'inscription ne pourront pas participer à l'épreuve jumelée à ce championnat.

L'open :

Les joueurs qualifiés au Championnat de France S4 n'ayant pas respecté les délais d'inscription ne pourront pas participer à l'épreuve jumelée à ce championnat, le cas échéant.

L'open est ouvert aux joueurs S4 non qualifiés (y compris ceux des fédérations étrangères) ainsi qu'à tous les joueurs des Séries 1.2.3,5,6 et 7 de toutes les fédérations.